

A.G.R Secteur de STRASBOURG TENNIS DE TABLE

responsable de la compétition : François DUFOUR
06, rue de la Roseraie ; 67300 Schiltigheim
tél: 03.88.26.01.87 + 06.71.29.64.52
courriel : fr.dufour2@wanadoo.fr

Schiltigheim, le 25 Mars 2024

CHAMPIONNAT DES JEUNES PAR EQUIPES SAISON 2023 - 2024

+ Le **QUATRIEME TOUR** se déroulera le **DIMANCHE 14 AVRIL 2024** à 9 heures précises :

- dans la salle de Saint-Jean / Saint-Joseph (salle Louvois, complexe sportif de l'Esplanade, 15 rue Louvois à Strasbourg) pour la **poule unique de cadets et la poule 2 benjamins - poussins**.
- dans la salle de l'APIG (Gymnase des 4 vents, rue du 23 novembre à Illkirch) pour la **poule 1 minimes, la poule 2 minimes et la poule 1 benjamins - poussins**.

+ **COMPOSITION DES POULES POUR LE QUATRIEME TOUR :**

- **poule unique de cadets** : Cheminots Strasbourg - Saint -Jean Strasbourg - La Wantzenau - Lingolsheim.
- **poule 1 minimes** : Saint-Joseph Strasbourg - APIG - Vendenheim
- **poule 2 minimes** : TT Souffel - C.T.S - Racing club de Strasbourg
- **poule 1 benjamins - poussins** : Cheminots Strasbourg benjamins - Saint -Jean benjamins - APIG benjamins - APIG poussins.
- **poule 2 benjamins -poussins** : Vendenheim benjamins - TT Souffel benjamins - Ostwald poussins

+ **POINTS DE REGLEMENT :**

- Pour pouvoir participer au championnat, il est **faut être en possession d'une licence A.G.R.**
- **Tout joueur non en possession d'une licence validée le jour de la rencontre sera disqualifié.**
- Toute association évoluant au niveau départemental doit **faire participer effectivement au moins une équipe de jeunes** dans l'une ou l'autre des catégories d'âge, sous peine de relégation.
- Les équipes engagées nominativement ne doivent pas être modifiées, sauf cas de force majeure.
- Un joueur absent lors d'un tour pourra être remplacé par un joueur d'une équipe inférieure ou par un joueur non engagé nominativement et retrouvera sa place au tour suivant.
- Pour un même joueur, **un seul remplacement en équipe supérieure est autorisé.** Au second remplacement, le joueur concerné devient **titulaire de l'équipe supérieure.**
- Si un club engage **deux équipes dans une même catégorie, les joueurs les mieux classés doivent obligatoirement jouer en équipe 1.**
- Une **tenue sportive** (short + maillot + chaussures de sport) est **exigée lors des matchs.**
- Les effets blancs sont interdits avec des balles blanches et les effets jaunes avec des balles jaunes.
- les **classements à prendre en compte** sont les **classements AGR** et **non ceux de la LATT.**
- **le meilleur classé** de chaque équipe doit **obligatoirement jouer en "A" ou en "X" lorsque le championnat se déroule en poules de 4 équipes** (cas de la poule unique de cadets et de la poule 1 benjamins -poussins cette saison),